



Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet

Délibération N° 24-08

Séance du 20/02/2024

Etaient présent Mr BRABANT, Président ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme BOISGARD ; Mme SEVE ; Mme GAY ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU ; Mr MARIGNANE

Date de la convocation : 09/02/2024

Procuration : Madame BERGE a donné procuration à Mme RAOUX

Absents excusés : Madame BERGE

Absent : Madame VENDRELL

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme RAOUX Vice-Présidente

Abonnement UNCASS 2024

Monsieur BRABANT, Président, informe l'assemblée de la demande de renouvellement de L'abonnement et de la cotisation à UNCASS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- Décide d'accorder la subvention demandée par UNCASS pour l'année 2024
- Décide de verser la somme de **220,64 euros** à UNCASS
- D'imputer cette somme à l'article 6182 du budget 2024.

Le Président du CCAS
JM BRABANT



Fait et délibéré le 20/02/2024

La Secrétaire de Séance
F. RAOUX

